

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>ER</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li> <li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li> <li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li> <li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li> <li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TOGO..... 20 000 F</li> <li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récipissé de déclaration d'associations .. 10 000 F</li> <li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 10 000 F</li> <li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li> <li>• Certification du JO ..... 500 F</li> </ul>

*NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations).....	1
Récépissés de déclaration d'associations.....	14
Avis de perte de titres fonciers.....	18

*Le service du Journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Kpalimé, Tsévié, Aného, Pagouda, Sokodé, Kara, Sotouboua, Avé, et Badou.*

Suivant réquisition n° 22929 déposée le 02-01-2002, M. et Mme KAPOU Kossi et Colette Mireille POISSON, profession de juriste et directrice de Société, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le lot 154, au sud par le lot 152, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 146.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'achat et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22987 déposée le 18-01-2002, M. LAWSON Hellou M. Latévi, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 15 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot 643, à l'est par le boulevard du Haho et à l'ouest par le lot 653.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22035 déposée le 26-01-2002, M. AGBOTSE Koffi Mawuli Samuel, profession d'étudiant en Allemagne, demeurant et domicilié à Allemagne, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 56 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Totsigan et borné au nord par le lot n° 883, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 876 et à l'ouest par le lot 874.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23088 déposée le 30-01-2002, M. DZIDZINYO J. Kokou, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Kpélé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 ha 10 a 15 ca situé à Kloto Akata-Kanan, connu sous le nom Litsa Togoe et borné au nord par Ayin Koffi Wotoenyédu Tsévi au sud par Degan Félix et Dossou Yaokokoé, à l'est par Ayin Koffi et Dossou Yaokokoé et à l'ouest par Egle Kossi et la famille Gblete.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23105 déposée le 31-01-2002, M. AGBEVIADÉ Kossi Mawuli, profession de aviculteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 21 a 59 ca situé à Bolou Klokpoé, connu sous le nom d'Adjekpe et borné au nord par la collectivité KPODOH, au sud par la collectivité AGODE Mikponyuie, à l'est par la collectivité KPODOH, et à l'ouest par AGODE Kokouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23128 déposée le 04-02-2002, M. Faustin Laté AGLULU LAWSON, profession de Employé de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 25 ca situé à Aného, connu sous le nom Nlessi et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par la famille E.K. BRUCE, à l'est par la propriété AQUEREBURU Benoît, et à l'ouest par la rue du CEG Aného ville.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23138 déposée le 11-02-2002, M. SAMBIANI Bondini, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom Attiéguou et borné au nord par le lot n° 663 bis, au sud par le lot n° 660, à l'est par le lot n° 662, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23155 déposée le 20-02-2002, M. EKOE Kokouvi, profession de Topographe-Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 72 ca situé à Lomé, connu sous le nom Baguida et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité YOVO Zankpé, et à l'ouest par la propriété AJAVON.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle HOUNHANOU Elisabeth et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23157 déposée le 21-02-2002, M. KANGNI Amaté, profession de Employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadri-

latère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 45 ca, situé à Lomé, connu sous le nom Bè Hounvémé et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par le lot n° 55, à l'est par le lot n° 52, et à l'ouest par le lot n° 56.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23171 déposée le 26-02-2002, M. Rév.-Père Flavio MAZZATA, profession de Curé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 71 ca situé à Lomé, connu sous le nom Aflao Wonyomé et borné au nord par la route Adidogomé-Ségbé, au sud par la propriété Atigbla Wlaoko, à l'est par la propriété Dogbé K.A. Seedem, et à l'ouest par une rue existante de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mission Catholique et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23185 déposée le 07-03-2002, M. da SILVEIRA Adjé, profession de Comptable, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Aného (Lacs), connu sous le nom Gbodjomé et borné au nord, au sud, à l'est par les les héritiers ADANHODON Kougné Wodo, et à l'ouest par Mme AGBEMEGNA Adjélé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23206 déposée le 19-03-2002, Mme AGBOH Dopé, épouse DARRAH, profession de Reven-deuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 98 ca situé à Lomé Golfe, connu sous le nom Aflao Adidogomé et borné au nord par le lot n° 509 bis, au sud par le lot n° 529 bis, à l'est par le lot n° 528 bis B, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges

réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23223 déposée le 28-03-2002, M. TETE Kokouvi Languedey, profession d'employé à la S. G. G., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 93 ca situé à Lomé, connu sous le nom Aflao Sagbado et borné au nord par le lot n° 11, au sud par le lot n° 13 B, à l'est par une rue de 24 m, et à l'ouest par le lot n° 12.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23225 déposée le 29-03-2002, M. APEDJINOU Nouwoto Kossi, profession de médecin vétérinaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 82 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Attiégo et borné au nord par le lot n° 73 B, au sud par le lot n° 74 bis, à l'est par une rue de 14 m, et à l'ouest par le lot n° 73 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23298 déposée le 13-05-2002, Mme POUADI Nouko, profession de hôte, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 1937, à l'est par le lot n° 1904 bis, et à l'ouest par le lot n° 1943.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Fondation FRANZ WEBER et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23299 déposée le 13-05-2002, Mme POUADI Nouko, profession de hôte, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé

à Lomé Kélégougan (préfecture de Golfe), connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 1938, à l'est par le lot n° 1946 bis, et à l'ouest par le lot n° 1944.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23300 déposée le 13-05-2002, Mme POUADI Nouko, profession de hôtesses, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 1937, à l'est par le lot n° 1945, et à l'ouest par le lot n° 1944 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23370 déposée le 18-06-2002, M. AMIOU Yawo Fatsème, profession de pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de l'Eglise évangélique Presbytérienne du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 61 a 58 ca situé à Pagouda Farendé-Haut, préfecture de la Binah, connu sous le nom de Farendé-Haut et borné au nord par la route Farendé-Haut - Pagouda, au sud par Katamou, à l'est par Katado et à l'ouest par Pitè.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo Tél : 221 46 69 et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23371 déposée le 18-06-2002, M. AMIOU Yawo Fatsème, profession de pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de l'Eglise évangélique Presbytérienne du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 70 ca situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une propriété non identifiée, au sud par une rue de 12 m, à l'est par la collectivité pangalam et à l'ouest par une propriété non identifiée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23393 déposée le 26-06-2002, M. DHOSSA Acclombessi, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 65 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le titre foncier n° 1796 RT, à l'est par le lot n° 119.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23444 déposée le 12-07-2002, M. ADOKO Komlan Agbékoyi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 78 ca situé à Lomé Attiégo, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Attiégo Adakpamé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 341, à l'est par le lot n° 343 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23539 déposée le 10-09-2002, M. GBEDJEHA Kossi Néglo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 55 ca situé à Lomé Tokbin Hédzranawoé, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le surplus des lots n° 640 et 647, au sud par un passage de 6 m, à l'est par les lots n° 646 et 647 et à l'ouest par les lots n° 639 bis et 640.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23559 déposée le 18-09-2002, Mme NASSAM Mamboùnouètou, profession de cuisinière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Aflao Adidogomé et borné au nord par le lot n° 90, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 97 et à l'ouest par le lot n° 96 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23581 déposée le 2-10-2002, M. EKON Koffi, profession d'expert-comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 06 ca situé à Lomé, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par la collectivité Aklamadja, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23582 déposée le 2-10-2002, M. EKON Koffi, profession d'expert-comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 01 ca situé à Lomé sanguéra, préfecture de Golfe, connu sous le nom de sanguéra Nonégbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AKATO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23605 déposée le 10-10-2002, Mlle et Mme FUMEY Déo Gratias Adjévi Victor et Dénise Thérèse, profession des commerçants, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de

nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 36 ca situé à Lomé Baguida, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par WILLIAM VAN-LARE.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'achat et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23643 déposée le 08-11-2002, Mme OSSEYI Adudé, née DOVI AKUE, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 34 ca situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2490, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2489 et à l'ouest par le lot n° 2481.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23654 déposée le 12-11-2002, M. GUENOUKPATI Comlan, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 22 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par le lot n° 50 B, au sud par le n° 57, à l'est par la route nationale n° 1 Lomé-Dapaong et à l'ouest par les lots n° 51, 52 et 55.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23673 déposée le 20-11-2002, M. Gédéon Fritz Nathan Madjiri Bruce, profession de informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de

terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 40 a 09 ca situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Animağa et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Prince AGBODJAN Labité Alexandre et au sud par la voie ferrée Lomé-Aného.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23677 déposée le 25-11-2002, M. et Mme FISHER Jean Claude et Mme ADAM Déhinatou, épouse FISHER, profession des retraités, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiavé et borné au nord par le lot n° 381 A, au sud par le lot n° 382, à l'est par une rue non dénommée de 14m et à l'ouest par le lot n° 381 C.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'achat et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23680 déposée le 26-11-2002, M. BANYBAH Komla, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 32 a 79 ca situé à Lomé-Sanguéra, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Bokpoko et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AKLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23681 déposée le 26-11-2002, M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 71 a 89 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Mission Tové (Avéyanké) et borné au nord par AGBOTROU Kokou, au sud par AGBOTROU Kossi et AGBOTROU Ziomelo, à l'est par la collectivité Kessou et à l'ouest par la collectivité AZIATRA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23682 déposée le 26-11-2002, M. BANYBAH Komlan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 92 ca situé à Lomé-Sanguéra, connu sous le nom de Bokpoko et borné au nord, à l'est par la collectivité YELOU, au sud par la collectivité Yélou Adjabli et Yélou Akla et à l'ouest par la collectivité SESSOAFIA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23709 déposée le 26-11-2002, M. BANYBAH Komlan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 75 a 54 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Bokpoko et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Yélou et à l'est par la collectivité Yébouwa Afandina.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23720 déposée le 11-12-2002, M. ASSOGBA Kodjo A. Séké, profession de fonctionnaire de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 79 ca situé à Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Lotissement de la gendarmerie et borné au nord par la lot 1039, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot 1042 et à l'ouest par le lot 1038.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23724 déposée le 12-12-2002, M. BEGUEDOU Matchatoni, profession de Inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouis-

sant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 52 a 79 ca situé à Kara, connu sous le nom de Kara Sud et borné au nord par le fleuve Kara, à l'est par Djafalo ALEDJI Tcha Esso et Songai Yacoubou, au sud par BEGUEDOU Matchatom Blaise et l'ancienne route nationale n° 1, et à l'ouest par TAZOU Lomou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la succession Solo BEGUEDOU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23725 déposée le 13-12-2002, M. BAMAZI Balakiyem, profession de agent de Douane, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 2 a 50 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé Anomé et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété NOUMANYO Kodjo, à l'est par la route Adidogome- Agoènyivé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23729 déposée le 30-12-2002, M. AMEGADJEN Kodjovi Norbert, profession de Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 64 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par le lot n° 85 à l'est par une rue de 16 m, et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers DOSSEH Bezo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23735 déposée le 30-12-2002, M. AYEK Kossi Joseph, profession de agent de banque en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 43 ca situé à Agomé Kpodji, connu sous le nom de Fossi et borné au nord par WOME Gabriel, au sud et à l'est par NTSULEY Adonko, et à l'ouest par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23737 déposée le 31-12-2002, M. KOGOE Sig-Eyalabina, profession de cadre maritime, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 7 a 18 ca situé à Lomé Bè, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot 1464, et à l'est par le lot 1472, et à l'ouest par le boulevard du Haho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23739 déposée le 07-01-2003, M. NOUWOSSAN Mawuèna Roger, profession de professeur de droit, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 80 ca situé à Baguida Dévego, connu sous le nom de Wolibokopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AGBOLO Amowoto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23740 déposée le 07-01-2003, Mme Amoudatou BELLO, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 94 ca situé à Lomé Bè, connu sous le nom de Tokoin wuiti et borné au nord par le lot n° 11, au sud et à l'est par des rues non dénommées, et à l'ouest par les lots n° 8 et 9.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23742 déposée le 09-01-2003, Mme Helen Ibukun ONOIKHUA, profession de Secrétaire bilingue à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la Républi-

que togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 8 a 77 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Atiéguou et borné au nord par la propriété METIYA, au sud par les lots n° 256 et 257 à l'est par le lot n° 259 bis, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23743 déposée le 09-01-2003, Mlle YOÛNOUSSA Salamatou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 94 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Abobokomé et borné au nord par la propriété SALOU et le TF 314 TT, au sud par le TF 4658 TT, à l'est par la propriété BOKO Soga et à l'ouest par la rue Stanley.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23744 déposée le 09-01-2003, M. ANDJO Tchamdja, profession d'ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 50 a 13 ca situé à Blitta-Gare, connu sous le nom de Hézouda et borné au nord, au sud, à l'est, et à l'ouest par la collectivité BERESSI

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23746 déposée le 15-01-2003, M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 46 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord, au sud, à l'est, et à l'ouest par la collectivité AMEDAHEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23747 déposée le 15-01-2003, M. BANYBAH Komlan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Bokpoko et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité YELOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23748 déposée le 15-01-2003, M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Bokpoko et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité YELOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23749 déposée le 15-01-2003, M. BANYBAH Komlan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Lomé Sanguéra, connus sous le nom de Bokpoko et borné au nord au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité YELOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23750 déposée le 21-01-2003, M<sup>e</sup> Mouhamed TCHASSONA TRAORE, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, Conseil de Monsieur GNASSINGBE Essonani E., demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la



forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 44 a 61 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougàn et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées de 16 m, 14 m, 14 m et 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GNASSINGBE Essonani E. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23752 déposée le 20-01-2003, M. TCHANGAI Tchaa, profession de docteur électronicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02 ha 20 a 18 ca situé à Tsévié Dalavé, connu sous le nom de Nyave et borné au nord par les propriétés Sama Issa, Sogan Sowonou, au sud par les propriétés SEMANOU Degboé, DOLA Mississo, à l'est par la propriété VUASSI et à l'ouest par la propriété Agboti Soawoédé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23753 déposée le 20-01-2003, M. TCHANGAI Tchaa, profession de docteur électronicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08 ha 03 a 06 ca situé à Tchebébé, connu sous le nom de Lama et borné au nord par la propriété Mouzou, au sud et à l'est par la propriété Mouzou et le ruisseau Lemen et à l'ouest par le fleuve Anié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23758 déposée le 21-01-2003, Mme ADJATI Amévi Agossi, épouse AKAKPO, profession de technicienne supérieure Géomètre, demeurant et domiciliée à Aflao Yokoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme ATAYI Abla Victoria, née AMADO, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 95 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida Avépozo et borné au nord par une rue de 20 m, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots n° 215, 218, 219 et 214.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à ATAYI Abla

Victoria, née AMADO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23759 déposée le 22-01-2003, M. AMAH Aklisso Marcelin, profession de soudeur-tôlier, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 24 ca situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue de 16 m, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots n° 872, 874 et 870.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23761 déposée le 23-01-2003, M. DIVO-AYAOVI Koamivi, profession d'agent de Banque, demeurant et domicilié à Tokoin Ramco Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 70 ca situé à Lomé Aflao, connus sous le nom de Ségbé Kpodzi et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété des Héritiers DOKLU et à l'est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23762 déposée le 23-01-2003, Mme BRUCE AHLONKOBATA TANCIA, épouse DIVO-AYAOVI, profession de secrétaire, demeurant et domiciliée à Tokoin Ramco Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 93 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Ségbé Kpodzi et borné au nord, à l'est par la propriété DOKLU, au Sud et à l'ouest par des rues de 14 m et 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23764 déposée le 27-01-2003, M. AMEYI Komla K. Mawulawoè, profession d'opérateur économique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 53 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Gakli et borné au nord par une rue de 21 m, au sud et à l'est par le lot n° 1319 et à l'ouest par le lot 1317.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23765 déposée le 27-01-2003, M. DJELOU Kodjovi Agbelengo, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08 a 06 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord, au sud, à l'ouest par les lots n° 2683 - 2681 TF 15205 et à l'est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23766 déposée le 27-01-2003, M. YACOUBA Yayé Soumana, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08 a 26 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Bassadji et borné au nord par un cimetière, au sud et à l'est par une rue de 12 m, 6 m et à l'ouest par le lot n° 407.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23767 déposée le 28-01-2003, M. KONDOHOU Mawinani, profession d'agent de Police, demeurant et domicilié à Agoényivé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02 a 55 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé Plantation et borné au nord, au sud et à l'est par les lots N° 278, 280, 280 bis et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23769 déposée le 30-01-2003, M. KANGNI Folly Elé, profession d'électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Aflao, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 34, au sud par le lot n° 36, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 25.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23772 déposée le 31-01-2003, Mlle BADABON Essodjlobouwè, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 40 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Zone de réinstallation des expropriés de FIR et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot 1065, à l'est par le lot n° 1066 et à l'ouest par les lots 1061 et 1062.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23773 déposée le 31-01-2003, Mlle BADABON Essodjlobouwè, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 14 ca situé à Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par le lot 66, au sud par les lots 2 et 69, à l'est par le lot 1 et à l'ouest par la route Kara Lama-Kolidé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23774 déposée le 31-01-2003, Mlle BADABON Essodjlobouwè, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Rive du Zio et

borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par le lot 1296, à l'est par le lot 1298 et à l'ouest par le lot 1294.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23776 déposée le 31-01-2003, M. SOKPOR Adukonou Kossivi, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par le lot 6, au sud par le lot 7B, à l'est par le lot 21 et à l'ouest par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23778 déposée le 07-02-2003, M. ASSOU Kossi Aïnim, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 21 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par les lots 435 et 436, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par le lot 448 et à l'ouest par le lot 445.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23779 déposée le 07-02-2003, Mme MENSAH Sando Kayi Enyonam, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par ATTISSO Koudjodji.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23780 déposée le 10-02-2003, M. MONLEME Kouglénou Akouété, profession de photogra-

phe, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 00 ca situé à Baguida, connu sous le nom d'Adamavo et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Quashie, au sud par Agbévan et à l'est par un passage de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23781 déposée le 07-02-2003, M. ALIBDER Kossi Waka, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 72 ca situé à Lomé Agoènyivé Fiové, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par la voie rapide de 50 m, au sud et à l'ouest par deux rues non dénommées et à l'est par le lot 906.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23783 déposée le 05-02-2003, M. MODJOM Kpanté Bernard Batigma, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 15 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé, connu sous le nom d'Awatamé et borné au nord par une rue existante de 16 m, au sud et à l'ouest par Aziagba Anani, à l'est par la propriété Laba Atile Kouma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23784 déposée le 07-02-2003, Mme SELLY Afi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par le lot n° 310, au sud par le lot n° 311 bis, à l'est par le lot n° 301 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle DEGBE Akouavi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23787 déposée le 10-02-2003, M. HOMAWOO Kokouvi Francis Amenyo, profession d'agent de vente de pièces de voitures, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 99 a 21ca situé à Aképé, connu sous le nom d'Aképédo et borné au nord par la collectivité Agbéssi Kamassa, au sud par Attitso, à l'est par Anagbla Kossi et à l'ouest par Lawani Komla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23788 déposée le 12-02-2003, M. BODJINO Messan Dinkpo, profession d'agent de transport urbain, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 14 ca situé à Lomé Attiéguou et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud, à l'est et à l'ouest par Attati Kokou Gnamadi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23789 déposée le 12-02-2003, Mme Edith Akouéba Nunana Hoasi MISSIAMEY-KOUDAYA, profession de contrôleur des Impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 42 ca situé à Lomé Baguida, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Komahé Mensah et à l'est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23790 déposée le 12-02-2003, M. BASSAYI Kpatcha, profession d'Ingénieur Génie civil, de-

meurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 73 ca situé à Lomé Tokoin-Tamé, et borné au nord et à l'est par deux rues non dénommées, au sud par le lot 4 et à l'ouest par les lots 1 et 3.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société CENTRO (SARL) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23794 déposée le 14-02-2003, M. KPAZOU Egoulia Philippe, profession d'Inspecteur Central du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 00 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Konhé et borné au nord et au sud par la propriété AYIVOR, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23795 déposée le 14-02-2003, M. LEKEZIME Pakoubatcho Songayi, profession d'Ingénieur Agro-Economiste demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 230 ha 06 a 01ca situé à Sotouboua, connu sous le nom de Tchébébé et borné au nord par les collectivités TAKELI et TCHETIM, au sud par les collectivités ALOU et AKITIM, à l'est par les collectivités KONTOU et AKITIM et à l'ouest par la route nationale N°1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23796 déposée le 14-02-2003, M. AMEGAN Messan, profession d'Electronicien demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. AMEGAN Ahlin Kwam, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 79 ca situé à Kossi-Agbavi, et borné au nord et à l'ouest par la propriété NUNYAKPEN Akovi Tadongbé, à l'est et au sud par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMEGAN Ahlin Kwam et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23797 déposée le 14-02-2003, M. AMEGAN Messan, profession d'Electricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. AMEGAN Ahlin Kwam, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 29 ca situé à Aného, connu sous le nom de Kossi Agbavi et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Aného, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété NUNYAKPEN Akovi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMEGAN Ahlin Kwam et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23799 déposée le 17-02-2003, M. AKPAKI Kokou Ayédjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 4 l ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d' Adidogomé et borné au nord par le lot N° 116, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot N° 119 et à l'ouest par le lot N° 118.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23800 déposée le 18-02-2003, Mme BRUCE AHLONKOKBA Tancia, profession d'agent de l'UTB demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 64 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par LOUMON Abalo, au sud par une rue de 30 m, à l'est par une rue existante de 30 m et à l'ouest par la propriété ASHIGBUI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23802 déposée le 20-02-2003, Mme KOUTOUKLUI Otoyédjo, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Badou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un

immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 44 ca situé à Badou, connu sous le nom de Ikpabe et borné au nord par un passage de 8 m, au sud par AKAKPO Badjogou, à l'est par une rue circulaire de 16 m et à l'ouest par la propriété KOUTOUKLUI Kossi Messan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23803 déposée le 20-02-2003, M. KOUTOUKLUI Kossi Messan, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Badou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 19 ca situé à Badou, connu sous le nom de Ikpabe et borné au nord par un passage de 8 m, au sud par AKAKPO Badjogou, à l'est par Mme KOUTOUKLUI Otoyédjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23804 déposée le 20-02-2003, M. DEGNON Yawo Fofu, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de M. DENYO Kokuvi Dziewonou, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 01 a 83 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Akové et borné au nord par SOUKA Aloba Amavi, au sud par la propriété ALLODEMEWO Awossi, à l'est par la collectivité HONNOU et ALLODEMEWO Awossi, et à l'ouest par ADAGLO Komlan Azaz.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DENYO Kokuvi Dziewonou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23805 déposée le 20-02-2003, M. DEGNON Yawo Fofu, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. DEGNON Kokuvi Dziewonou, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 00 ca situé à Adéti-Kopé, connu sous le nom de Kpodavé et borné au nord et au sud par les rues de 16 m et 14m, à l'est et à l'ouest par la propriété Feu TETÉY Kossi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DEGNON Kokouvi Dziewonou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23806 déposée le 20-02-2003, Mme KOKU-Katémépi Amévi Awuyé, profession de tresseuse, demeurant et domiciliée aux USA, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aného, connu sous le nom de Agbatagan et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété ALLAGLO et au sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23807 déposée le 21-02-2003, Mme AKAKPO Akpé Afiavi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Aflao, connu sous le nom de Agbalépégan et borné au nord par les lots n° 1071 et 1072, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot n° 1063, à l'ouest par le lot n° 1060.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23813 déposée le 26-02-2003, M. TOMEKOWOU Hodanu Kobla, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 21 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord et au sud par des rues non dénommées de 12 m et de 24 m, à l'est par le lot n° 47 bis et à l'ouest par les lots n° 44 bis et 45 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23816 déposée le 27-02-2003, M. ANTHONY Kokouvi Edig, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural

non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 97 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord par la collectivité AWLIME, au sud par la route Lomé-Kpalimé de 70 m à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par la propriété AGBESSI Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Pour le conservateur de la propriété foncière  
**P. O Dotsè Kodjo NYAKU**

#### RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

*N° 1396/MISD/SG/DAPSC/DSC du 5/11/2002*

**Dénomination : «PARTENARIATS ARDECHE/TOGO PLATE  
FORME TOGOLAISE» (AP/TPFT)**

**Siège : LOME - TOGO**

**Buts :** L'Association a pour but des actions humanitaires socio-économiques, culturelles, sanitaires, éducatives entre l'Ardecche, la Région R. Alpes, l'Union Européenne et le Togo.

Lomé, le 05 novembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

*N° 1478/MISD/SG/DAPSC/DSC du 20/11/2002*

**Dénomination : «ASSOCIATION POUR LA PROMOTION,  
L'EDUCATION ET L'EMANCIPATION DE  
LA JEUNE FILLE» (A.P.E.G.J.F.)**

**Siège : LOME - TOGO**

**Buts :** - L'association a pour but de permettre à la jeunesse d'avoir un cadre adéquat de travail, de donner assistance à la jeunesse et ceci sur le plan éducatif et d'apprentissage.

Lomé, le 20 novembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1479/MISD/SG/DAPSC/DSC du 20/11/2002

**Dénomination :** «ASSOCIATION POUR LA SURVIE DES POPULATIONS RURALES EN AFRIQUE» (A.S.P.R.A.)

**Siège :** KOUGNOHO (S-P/ Akébou) - TOGO

**Buts :** - Lutter contre la pauvreté en milieu rural et périurbain en améliorant les moyens d'existence des populations.

- Apporter un appui aux initiatives locales, individuelles et collectives et soutenir les actions communautaires

Lomé, le 20 novembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1494/MISD/SG/DAPSC/DSC du 22/11/2002

**Dénomination :** «AGENCE CENTRALE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT» (A.C.A.D.)

**Siège :** SOKODE (P/ Tchaoudjo) - TOGO

**Buts :** - Promouvoir le développement communautaire.

- Apporter l'appui moral et financier aux initiatives privées.

Lomé, le 22 novembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1495/MISD/SG/DAPSC/DSC du 22/11/2002

**Dénomination :** «ECOLE DE FOOTBALL GNASSINGBE EYADEMA»

**Siège :** Sokodé (P/Tchaoudjo) - TOGO

**Buts :** - L'Association a pour but de promouvoir les jeunes talents afin qu'il s'épanouissent

Lomé, le 22 novembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1523/MISD/SG/DAPSC/DSC du 27/11/2002

**Dénomination :** «ASSOCIATION DES FEMMES UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LEUR MILIEU» (A.F.U.D.M.)

**Siège :** Sotouboua (P/ Sotouboua) - TOGO

**Buts -** Lutter contre la misère et la pauvreté des femmes sous toutes leurs formes.

- Contribuer au développement des membres en leur offrant les opportunités de s'organiser sur les plans économique, social et culturel afin d'améliorer leur condition de vie.

- Assurer la sauvegarde et la protection de l'environnement ;

- Eduquer et alphabétiser les femmes rurales ;

- Faciliter l'accès des femmes aux fonds de développement ;

- Soutenir leurs initiatives dans la lutte qu'elles mènent pour le développement et l'égalité.

Lomé, le 27 novembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1564/MISD/SG/DAPSC/DSC du 3/12/2002

**Dénomination :** «ASSOCIATION JEUNESSE PRETE POUR L'EDUCATION» (A.J.P.E.)

**Siège :** Notsè (P/ Haho) - TOGO

**Buts :** - L'association a pour but d'œuvrer pour la promotion du secteur éducatif au Togo.

Lomé, le 03 décembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1566/MISD/SG/DAPSC/DSC du 3/12/2002

**Dénomination :** «FOYER SOLIM»

**Siège :** Kara (P/ Kozah) - TOGO

**Buts -** L'association a pour but l'intégration effective des enfants orphelins et des enfants abandonnés à eux-mêmes, sans

foyer dans la société.

Lomé, le 03 décembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

*N° 1567/MISD/SG/DAPSC/DSC du 3/12/2002*

**Dénomination : «REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS  
POUR LE DEVELOPPEMENT APPLIQUE  
DES RURAUX» (R.A.D.A.R.)**

**Siège : Sotouboua (P/ Sotouboua) - TOGO**

**Buts -** Le RADAR a pour but d'améliorer de façon durable les conditions de vie des collectivités locales.

Lomé, le 03 décembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

*N° 1568/MISD/SG/DAPSC/DSC du 3/12/2002*

**Dénomination : «RESEAU DES ONG DE LA KARA»  
(RES. O. KA.)**

**Siège : Kara (P/ Kozah) - TOGO**

**Buts -** Faciliter la concertation, la collaboration, la coordination, la solidarité et le soutien mutuel entre les organisations membres, en vue de promouvoir un développement régional intégré.

- Favoriser les échanges d'information, d'idées et d'expérience entre les membres et entretenir une collaboration avec les structures techniques et les autres partenaires en développement ;

- Mettre sur pied un système de collecte et de redistribution d'informations et de documents susceptibles d'aider les membres dans leurs activités.

Lomé, le 03 décembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

*N° 0210/MISD/SG/DAPSC/DSC du 9/2/2001*

**Dénomination : «ASSOCIATION TOGOLAISE POUR  
LA SECURITE CIVILE ET L'HYGIENE  
PUBLIQUE» (AS. TO. S. C. HY. P.)**

**Siège : LOME - TOGO**

**Buts : -** L'ASTOSCHYP a pour but de créer et de resserrer les liens d'amitié, de fraternité et de solidarité entre ses membres.

Lomé, le 09 février 2001

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

*N° 1572/MISD/SG/DAPSC/DSC du 4/12/2002*

**Dénomination : «CONSEIL DES MINISTERES ET EGLISES  
CHARISMATIQUES DU TOGO»  
(CO. M. E. C. TO)**

**Siège : LOME - TOGO**

**Buts : -** Promouvoir l'unité des Ministères et Eglises Charismatiques du Togo ;

- Aider les autorités du pays à régler les problèmes que pourront rencontrer les dirigeants des Ministères et Eglises Charismatiques du Togo.

Lomé, le 04 décembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

*N° 1595/MISD/SG/DAPSC/DSC du 19/12/2002*

**Dénomination : «FIGHTERS BASKET-BALL CLUB»  
(FIGHTERS B. C.)**

**Siège : LOME - TOGO**

**Buts : -** Permettre l'intégration sociale des jeunes victimes de la débauche, de la délinquance ou de la drogue ;

- Développer les capacités athlétiques durables de ses membres par la pratique du basket-ball nécessaire à leur épanouissement moral et social ;



- Promouvoir le développement du basket-ball.

Lomé, le 19 décembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO**

*N° 0200/MISD/SG/DAPSC/DSC du 19/2/2003*

**Dénomination : «MINISTERE INTERNATIONAL PAROLE  
DIVINE» (MIPAD)**

**Siège : AKEPE (P/ Avé) - TOGO**

**Buts** - Le Ministère a pour but de développer l'esprit du mouvement charismatique dans le monde en général et au Togo en particulier.

Lomé, le 19 février 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO**

*N° 0203/MISD/SG/DAPSC/DSC du 20/2/2003*

**Dénomination : «GUENONOU DIEU LE TOUT PUISSANT»**

**Siège : LOME - TOGO**

**Buts** : - Promouvoir l'art socio-culturel ;  
- Lutter pour la sauvegarde de l'art traditionnel ;  
- Promouvoir des échanges interculturels.

Lomé, le 20 février 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO**

*N° 0204/MISD/SG/DAPSC/DSC du 20/2/2003*

**Dénomination : «UNION DES ASSOCIATIONS ET  
ORGANISATIONS ISLAMIQUES  
DE LA CEDEAO» (U. A. O. I. C.)**

**Siège : LOME - TOGO**

**Buts** : - Préserver l'identité islamique et promouvoir l'enseignement de la langue arabe, langue du Saint Coran ;  
- Renforcer l'action islamique au service de tous les concitoyens et toutes les nations membres de l'Association ;

- Réaliser l'unité africaine dans le cadre de la promotion de l'action islamique et lutter contre les tentatives de déstabilisation de l'unité africaine.

Lomé, le 20 février 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO**

*N° 0229/MISD/SG/DAPSC/DSC du 21/2/2003*

**Dénomination : «ASSOCIATION TOGOLAISE DES  
PERSONNES HANDICAPEES MOTRICES -  
SECTION DE LA KOZAH» (ATOPHAMSK)**

**Siège : KARA (P/ KOZAH) - TOGO**

**Buts** : - Aider les personnes handicapées ;

- S'occuper du bien-être physique, matériel, moral et social de ses membres.

Lomé, le 21 février 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO**

*N° 0257/MISD/SG/DAPSC/DSC du 27/2/2003*

**Dénomination : «GROUPEMENT DES JEUNES PECHEURS  
DE GBETSOGBE» (G. J. P. G.)**

**Siège : GBETSOGBE KOPE (P/ GOLFE) - TOGO**

**Buts** : - Améliorer les conditions de vie socio-économique et culturelle de ses membres ;

- Exercer en commun les activités économiques liées à leur fonction ;

- Susciter et encourager l'initiative privée au sein des jeunes ;

- Proposer des solutions concrètes aux problèmes de pêche et y trouver des solutions.

Lomé, le 27 février 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO**

**AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS**

Avis est donné au public de la perte du titre foncier numéro 13133 - volume LXXVI - folio 187 de la République Togolaise, appartenant à Monsieur ADZOGU W. Kwadzo, employé de commerce, demeurant à Lomé.

*Pour deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte du titre foncier numéro 7. 211 - volume XXXVII - folio 75 de la République Togolaise, appartenant à Madame AMAH Caroline, employée de banque en retraite, demeurant à Lomé-Tokoin-Doumassessé, rue 21, maison 600.

*Pour deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 558 TT, Vol. II Fo 157 appartenant au feu DJABAKU Charles Dovi de son vivant planteur ayant demeuré à Lomé

*Pour deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 7009 RT appartenant à M. Joseph BRUCE, propriétaire demeurant à Lomé.

*Pour deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 2964 inséré au livre foncier du Territoire Togolais, volume XVI, F° 41 appartenant à Monsieur Answin AFATSAWO, Agent d'assurance, demeurant à Lomé.

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 12820 de la République Togolaise appartenant à Monsieur James Yawovi ASSILA, Colonel des Forces Armées Togolaises, demeurant à Lomé Tokoin, Camp militaire.

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 16113 de la République Togolaise, appartenant à Monsieur DJONDO Baky Agbété, Comptable, demeurant à Abidjan (COTE D'IVOIRE).

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 9861 inséré au livre foncier de la République Togolaise, volume L, Folio 132 appartenant à Monsieur KODJOVI Kouma Céphas, Brigadier de Police, demeurant à Lomé.

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 18.520 de la République Togolaise, vol XCIII, F° 172 appartenant à Monsieur TSOGBE Koffi, demeurant et domicilié à Lomé.

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 761 du Territoire du Togo, vol V, F° 36 et 779 du Territoire du Togo, vol V, F° 54, appartenant à Monsieur FUMEY Arnold, demeurant et domicilié à Lomé.

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 10409 RT vol. L III F° 67 appartenant aux héritiers de feu Madame DJADOO Justine : Messieurs Fridolin ZUPITZA et Gerson Kodjo MORNÏ, d'une parcelle de terrain urbain bâti sis à Lomé, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de (1a 96 cas), limitée au nord par le surplus du titre Foncier N° 188, au sud et à l'est par des ruelles et à l'ouest par la rue de l'Eglise.

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription hypothécaire du titre foncier n° 10104 RT d'un montant de 4.000 000 FCFA au profit de l'UTB au nom de Monsieur Fritz Komlanvi AHNERT.

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 926 TT, vol V, F° 201 appartenant au capitaine ABOU, Transporteur demeurant et domicilié à Sokodé.

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 16649 RT, vol LXXXIV, F° 97 appartenant à Mme de SOUZA Bayi, Institutrice demeurant et domiciliée à Lomé.

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 15927 RT, Vol L XXX, F° 175 appartenant à M. Danson KOFFI KOUDEGNE, transitaire à la Honda civic demeurant et domicilié à Lomé.

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 618 du cercle de Lomé appartenant à M. Jérôme AHAMADAH

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 14260 RT, Vol. LXXII, F° 109 au nom de M. ZEKPA Dayi, instituteur demeurant à Anfoin.

*Pour Première Insertion*